

l'occasion d'y prendre des poses étudiées, mais ce sera mille fois tant mieux pour la masse des fidèles et pour la beauté du culte.

EDOUARD BIRON.

Le Devoir, 10 janvier 1918.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

SOLENNITES DE LA SAINTE FAMILLE ET DE LA PURIFICATION

Pourquoi notre *Ordo* n'indique-t-il pas la solennité de la Sainte Famille ? Serait-ce parce que le dimanche de la Septuagésime l'empêcherait ? Mais celle de la Purification est bien indiquée et en un dimanche de 2^e classe, comme celui qui tombe le 27 janvier.

Cette question en renferme deux. Pourquoi la solennité de la Sainte Famille n'est-elle pas indiquée dans l'*Ordo* au 27 janvier, dimanche de la Septuagésime de 2^e cl., et pourquoi celle de la Purification qui est, comme la Sainte Famille, de 2^e cl., est-elle indiquée le 3 février, en un dimanche de même rite.

On a déjà lu la réponse à la première question. La fête de la Sainte Famille était précédemment fixée au dimanche et ne peut être solennisée en ce même dimanche que s'il n'est pas privilégié, comme le comporte la règle établie par Pie X, en 1913.

La réponse au sujet de la solennité de la Purification est contenue dans l'indult de 1852 qui accorde cette solennité. Il permet de faire cette solennité même en un dimanche de 2^e cl. C'est une différence notable avec les solennités accordées en 1913. De plus, cette solennité ne suit pas la règle de l'office. Lorsque la fête de la Purification se rencontre en un dimanche de 2^e cl., l'office est remis au 3 février et l'on fait l'office du dimanche. Toutefois l'indult est plus large pour la solennité et il permet qu'on chante la messe votive de la Purification